

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC VALLEE DE LA BRUCHE (C0943)

E-MAIL: mcvbruche@sfr.fr

TÉLÉPHONE: 06.12.03.24.11

ORGANISATEUR TECHNIQUE: JANODET Jean-Philippe, Président

N° D'ÉPREUVE FFM: 322

DATE: 21.04.2024

LIEU: Circuit de la Rappe Bourg-Bruche 67420

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M. SALM Olivier	Licence : OFF 117 900
Président du Jury ou Arbitre*	M. GOUX Jean-Noël	Licence : OFF 205 464
Membre du Jury	M. ROECKEL Alain	Licence : OFF 151 210
Membre du Jury	M. GASSERT Jacques	Licence : OFF 011 094
Commissaire technique responsable	M. LAPEYRADE Jean-Pierre	Licence : OFF 014 441
Responsable du chronométrage	Mme DOLLAT Véronique	Licence : OFF 340 450

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
85cc KIDS Gd EST	9 ans	12 ans	85cc 2T, 150cc 4T	
TROPHEE Vétérans / Fém. / Motos Anc.	13*/15*/40*		125cc 2T à 500cc	13*/15* : 13 ans = 125cc 2T / 15 ans > 125cc 2T à partir de 40 ans pour les Vétérans
TROPHEE 250 cc	15 ans		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	
TROPHEE 450 cc	15 ans		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	
Ligue 125 cc	13 ans		125 cc 2T.	
Ligue 250 cc / 450 cc	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	13*/15* : 13 ans = 125cc 2T / 15 ans > 125cc 2T

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Doct CAHLIK Jean-Marc		
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	ST DIE DES VOSGES (88)	Temps de trajet (en min)	30 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site **Circuit de la Rappe**
Adresse **Chemin de la Rappe 67420 Bourg-Bruche**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1 620 m**
Largeur minimum de la piste **7 m**
Largeur de la grille **32 m**
Longueur de la ligne droite de départ **120 m**
Nombre d'OCP* **17**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: Bourg-Bruche, 26.01.24

VISA DE LA LIGUE

DATE: 29/01/2024
P.O. Michel COSTITCH

VISA DE LA FFM

DATE: 31/01/2024
NUMÉRO: 24/0108

MOTOCLEUB
VALLEE DE LA BRUCHE
M.C.V.B.
10 Av. du Général de Gaulle
67190 MUTZIG

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13 Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org